

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET (31600)

2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le MAIRE

OBJET de la CONSULTATION : CONCEPTION – REALISATION et INSTALLATION des SCENOGRAPHIES et AMENAGEMENTS MUSEOGRAPHIQUES du futur MUSEE dans l'enceinte de la VILLA Vincent AURIOL de MURET 31600 .

5 lots :

- **Lot n° 1** : Supports de graphisme et de signalétique
- **Lot n° 2** : Mobilier – Décor – Agencement (éléments de menuiserie)
- **Lot n° 3** : Eclairage – Mise en lumière muséographique spécifique (Mission d'étude, de conception et suivi de chantier)
- **Lot n° 4** : Soclage de pièces particulières du Projet muséographique
- **Lot n° 5** : Moulage de sculptures d'après originaux

VARIANTES & OPTIONS : admises

3. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) MAPA n°2010/049F

4. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures (voir précisions dans RC) :

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités humaines, techniques et financières - compétences professionnelles (titres qualifications ou équivalents – expérience),
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité -

Offres :

- Prix (55 %)
- Valeur technique des prestations (45 %)

5. FORME JURIDIQUE du groupement éventuel des opérateurs économiques : groupement solidaire

6. DELAI minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7. VISITE du site recommandée : sur rendez-vous – Christophe MARQUEZ - Tél. 05 61 51 91 40

8. RETRAIT du Dossier de Consultation :

→ Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –

→ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

9. DELAI IMPERATIF : la conception et la faisabilité de ces équipements devra être possible au 17 janvier 2011 (validation par la maîtrise d'œuvre en atelier) et leur réception définitive sur site devra intervenir **au plus tard le 4 mars 2011** (selon modification possible du délai prévisionnel du chantier de réhabilitation)

10. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville (fonds propres + subvention attendue du Conseil Général) - Règlement par mandats administratifs – Paiement en 30 jours maximum

11. INSTANCE chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tél. : 05-62-73-57-57, Télécopieur : 05-62-73-57-40.

12. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : Mercredi 1^{er} décembre 2010 – 10 heures.

13. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : Lundi 08 novembre 2010.